



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Reversement au SPVBR du produit de la vente des véhicules réalisée par le budget principal

Rapport n° CP/2012/767

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Ce rapport vise à rendre au budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR) le produit de la vente des véhicules réalisée par le budget principal.

Des véhicules ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2010 par le Département du Bas-Rhin sur le budget principal et affectés à l'entretien routier et à la Direction des Services Généraux (DSG).

Le 1^{er} janvier 2010, le Service Parc Véhicule et Bacs Rhénans (SPVBR) a été créé par intégration du parc de l'Équipement. Sa mission est de mettre à disposition et d'assurer la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins utilisés par le Département du Bas-Rhin. Depuis le 1^{er} janvier 2010, il revient donc au SPVBR d'acquérir les véhicules sur son budget annexe. En fin de vie, la recette issue de la vente de ces véhicules sera encaissée directement sur ce budget annexe.

S'agissant des véhicules acquis par le Département du Bas-Rhin avant la création du SPVBR et affectés à l'entretien routier et à la Direction des Services Généraux (DSG), ils restent propriétés du budget principal mais sont mis en affectation auprès du SPVBR à partir du 1^{er} janvier 2010.

Lors de leur réforme en fin de vie, les écritures de cession sont comptabilisées dans le budget principal. Cependant, le SPVBR assurant pour ces véhicules l'ensemble des charges : amortissement, maintenance, assurance, taxes, renouvellement des matériels en fin vie, il est proposé de transférer le produit de la vente de ces véhicules au SPVBR sous forme de versement d'une subvention de fonctionnement à due concurrence.

En 2010 et 2011, le SPVBR a procédé via le Service des Domaines à la vente de véhicules et engins réformés, générant une recette de 90 871.59 € encaissée au budget principal en 2011.

Il est proposé que le budget principal attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 871,59 € au budget annexe du SPVBR.

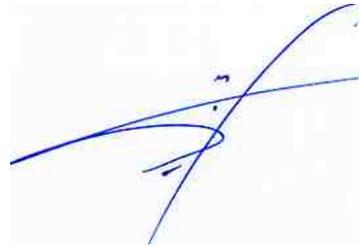
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35787	65-65733-0202	100 000,00 €	100 000,00 €	90 871,59 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 90 871,59 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR).

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL